

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2021

SÉCURISER DROITS À PROTECTION SOCIALE ASSISTANTS MATERNELS ET SALARIÉS
DES PARTICULIERS EMPLOYEURS - (N° 3977)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« assistants maternels »

les mots :

« assistantes maternelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ici, nous souhaitons modifier le titre, de sorte à mettre le Français en cohérence avec la réalité. Les assistantes maternelles, comme les autres métiers du lien, sont très majoritairement exercés par des femmes, à 98 %.

Et c'est pour cette raison, que ces métiers souffrent d'un statut précaire, de revenus parcellaires. Le raisonnement inconscient dans la société semble : « Après tout, pendant des siècles, au foyer, elles se sont occupées gratuitement des bébés, des enfants, des malades, des personnes âgées. Aujourd'hui, on les paie un peu. Alors, de quoi elles vont se plaindre ? » Et l'éloge de la « vocation » sert alors à mieux masquer la pauvreté, la peine, l'invisibilité, de ces carrières. Ainsi, commencer à reconnaître leur métier, leur engagement, c'est arrêter de les invisibiliser par une utilisation la neutralité qui impose que le « masculin l'emporte sur le féminin ». Nommons les choses : ces sont des femmes précaires, sans doute précaires parce que ce sont des femmes.